

## **APPENDICE 2**

### **DOSSIER D'ANALYSE DES COÛTS**

---

#### **1<sup>er</sup> PRINCIPE :**

**Les éléments qui constituent le dossier d'analyse des coûts sont tous essentiels** dans la mesure où :

- ils permettent aux ministères de préparer la saisie des données d'analyse des coûts dans l'application Farandole et d'en assurer la traçabilité ;
- ils permettent aux ministères de communiquer au SCBCM et à la direction du budget les renseignements dont ils ont besoin pour accompagner le processus de validation des RAP ;
- ils rendent plus aisé l'audit de la CAC par le Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP).

L'aspect interministériel des contrôles opérés tant par la direction du budget que par le CIAP explique pourquoi il est indispensable que le dossier d'analyse des coûts respecte un certain formalisme, exposé dans cet appendice.

#### **2<sup>ème</sup> PRINCIPE :**

**La constitution de dossier CAC peut être échelonnée dans le temps :**

En effet certains éléments peuvent être établis – ou mis à jour - avant même la connaissance des données budgétaires et comptables de l'exercice à traiter en CAC (cf. calendrier des travaux au point II de l'annexe 7).

#### **3<sup>ème</sup> PRINCIPE :**

Tout élément constitutif du dossier d'analyse des coûts est adressé par l'équipe ministérielle **simultanément** par messagerie électronique :

- **au SCBCM**
- **au(x) bureau(x) sectoriel(s) concerné(s) de la direction du budget** (cf. appendice 6).

**Pour le RAP 2009, l'exercice analyse des coûts se décompose en 3 parties :**

- le dossier relatif à **l'analyse des coûts appliquée à la LFI 2009** qui implique une mise à jour de la matrice de déversement du PAP 2009,
- le dossier relatif à **l'analyse des coûts appliquée à l'exécution 2008** qui implique, en cas de retraitement de l'exécution budgétaire 2008, la constitution de deux nouvelles matrices de déversement (Dépenses et Coûts),
- le dossier relatif à **l'analyse des coûts appliquée à l'exécution 2009.**

## **APPENDICE 2**

### **DOSSIER D'ANALYSE DES COÛTS**

---

#### **1. ANALYSE DES COÛTS APPLIQUÉE À LA LFI DE LA GESTION N (2009)**

Les données contenues dans le RAP 2009 doivent permettre une comparaison budgétaire entre prévision et réalisation au titre de la gestion 2009.

C'est pourquoi, à partir de l'analyse des coûts produite pour le PAP 2009, une mise à jour de la matrice de déversement est à effectuer avec les données de la LFI et les résultats sont saisis par le ministère dans Farandole.

**Sauf exception, les schémas de déversement et les fiches explicatives de déversement ne sont pas modifiés, mais il convient cependant d'en rendre systématiquement destinataire le nouvel acteur que représente, par rapport au PAP 2009, le SCBCM.**

#### **2. ANALYSE DES COÛTS APPLIQUÉE À L'EXÉCUTION DE LA GESTION N-1 (2008)**

Les données contenues dans le RAP 2009 doivent permettre également une comparaison entre l'exécution 2008 et l'exécution 2009. Cette comparaison doit être faite à iso-périmètre, dès lors que des modifications de maquette budgétaire ont eu lieu entre les deux gestions, ce qui conduit à considérer deux hypothèses :

➤ **la structure budgétaire des deux gestions est identique :**

Dans ce cas, ce sont les éléments de la CAC produite pour le RAP 2008 qui servent de comparaison.

**Ces éléments figurent déjà dans Farandole et n'ont donc pas à être ressaisis. Néanmoins, pour en faciliter la compréhension, il est nécessaire d'adresser également au SCBCM les éléments constitutifs du dossier dont il n'a pas à l'époque été rendu destinataire.**

➤ **la structure budgétaire des deux gestions a évolué :**

Dans cette hypothèse, les résultats de l'exécution de la gestion seront retraités de façon à permettre une comparaison à iso-périmètre entre 2008 et 2009 (cf. annexe3).

Pour cela, les modalités de retraitement seront définies lors de réunions techniques se déroulant en février.

Une fois opéré le retraitement de l'exécution budgétaire, l'analyse des coûts peut alors être établie.

Elle donne lieu en conséquence à la production de **deux nouvelles matrices de déversement** à adresser au SCBCM et au(x) bureau(x) sectoriel(s) concerné(s) de la direction du budget :

- une matrice de déversement **DEPENSES COMPLÈTES EXECUTION 2008 RETRAITEE** qui applique à la nouvelle configuration budgétaire les règles de déversement utilisées initialement;
- une matrice de déversement **COÛTS COMPLETS EXECUTION 2008 RETRAITEE** : les coûts directs sont alors reconstitués dans cette nouvelle matrice à partir des résultats statistiques d'évolution des dépenses directes avant et après retraitement de l'exécution budgétaire.

**Les données d'analyse des coûts figurant dans Farandole étant celles du RAP 2008 initial, il convient de les remplacer par celles issues du retraitement.**

**NOTA :** il y a lieu également de procéder, si nécessaire, à la mise à jour les fiches explicatives de déversement.

## **APPENDICE 2**

### **DOSSIER D'ANALYSE DES COÛTS**

---

#### **3. ANALYSE DES COÛTS APPLIQUÉE À L'EXÉCUTION DE LA GESTION N (2009)**

Selon les principes retenus pour les gestions précédentes, le dossier d'analyse des coûts du RAP 2009 est composé de schémas de déversement, d'une matrice de déversement établie avec les données de comptabilité budgétaire (dépenses), d'une matrice établie avec les données de comptabilité générale (coûts) et de fiches explicatives.

##### ➤ **Les schémas de déversement**

L'application Farandole reprend automatiquement les schémas de déversement fournis dans le cadre du PLF 2009.

Mais ces schémas peuvent être modifiés notamment par :

- le changement de structure budgétaire entre PLF 2009 et LFI 2009
- la prise en compte en analyse des coûts des transferts de crédits (cf. appendice 3).

**Toute modification, y compris sur les divers intitulés (ministères, missions, programmes, actions) doit donner lieu à une mise à jour du schéma initial par l'équipe ministérielle chargée de la CAC qui en effectue ensuite le remplacement dans Farandole.**

##### ➤ **La matrice de déversement consacrée aux dépenses (comptabilité budgétaire)**

Cette matrice est la même que celle retenue pour les RAP 2008. A titre de rappel, elle se caractérise par les points suivants :

- deux colonnes « total déversements internes au programme » et « total déversements externes au programme » à la fin de la matrice afin de permettre la lecture directe dans la matrice des données à saisir dans Farandole ;
- les règles d'inscription dans la matrice des montants déversés ont évolué, pour permettre de visualiser des sous-totaux de déversements à l'intersection de la ligne de l'action soutien et de la colonne de répartition des dépenses de cette action ;
- les renvois aux fiches explicatives figurent sur la dernière ligne de la matrice, pour correspondre à chaque déversement.

**Avant la prise en compte dans la matrice, des données de dépenses directes extraites de Farandole, il est nécessaire de s'assurer que la totalité des dépenses imputées en gestion sur les articles d'exécution 98 ou 99 ont bien été réimputées (cf. annexe 7).**

##### ➤ **La matrice de déversement consacrée aux charges (comptabilité générale)**

Construite selon les mêmes principes que celle consacrée aux dépenses, la représentation des déversements est identique, la structuration des lignes et colonnes est semblable (cf. *supra*).

**Les modalités de recueil des données nécessaires à la construction des coûts directs auxquels s'applique l'analyse des coûts font l'objet du GUIDE DE CONSTRUCTION DES COÛTS DIRECTS<sup>1</sup>.**

Il est proposé aux ministères d'utiliser les premières colonnes de la matrice pour y inscrire différents agrégats comptables utiles pour le calcul des déversements à savoir :

- les charges de personnel qui correspondent à la somme des charges de personnel brutes issues de l'application INDIA et des éventuelles réimputations par action de l'article d'exécution 99 (ou 98) ;
- les charges de fonctionnement, etc. ...

Ces agrégats sont indicatifs car certains ministères peuvent être amenés à en utiliser d'autres. Ils sont surtout facultatifs, les colonnes pouvant être masquées si elles ne sont pas utiles pour les calculs.

---

<sup>1</sup> Edition V3- mars 2003 diffusée le 30 mars 2009 (cf. note DF-2MPAP-09-3007)

## **APPENDICE 2**

### **DOSSIER D'ANALYSE DES COÛTS**

---

#### ➤ **Les fiches explicatives**

Fiches et matrices sont complémentaires : les premières ont pour objet d'explicitier les modalités de déversement qui ont permis d'obtenir les résultats inscrits dans les secondes.

Chaque **fiche explicative est établie par déversement et non par action**.

Dans le cadre du RAP 2009, les fiches explicatives sont traitées par mise à jour des fiches établies au titre du PAP 2009.

Pour celles qui n'auraient pas encore été créées, les principes qui les sous-tendent sont rappelés ci-après :

Les fiches doivent documenter précisément les modalités de déversement choisies par les ministères et les responsables de programme. La première case du modèle permet aux ministères de préciser le contenu de la fiche concernée. En effet, ils ont la **possibilité de remplir pour chaque déversement une ou deux fiches selon le degré de concordance entre les modalités de déversement des dépenses et des charges** :

- si les règles sont identiques en dépenses et en charges, les informations sont regroupées sur une seule fiche explicative ;
- en revanche, si les règles sont sensiblement différentes, les ministères fournissent une fiche explicative pour chacune des comptabilités.

Les informations requises sont récapitulées dans le modèle de fiche ci-dessous.

Davantage que sur les données chiffrées, inscrites par ailleurs dans la matrice, c'est sur les explications des choix opérés que doit porter l'effort principal :

- **pour la partie budgétaire (dépenses complètes)** : justification du déversement, de la règle de déversement choisie (inscription de la formule de calcul), analyse de l'impact du déversement sur les actions réceptrices et justification d'éventuels écarts avec la méthode retenue pour le PAP 2009 ;
- **pour la partie comptable (coûts complets)** : explication des différences entre la partie budgétaire et la partie comptable, qu'il s'agisse des différences de périmètre (par exemple : charges à payer, amortissements...) ou de règles de déversement (par exemple : clefs de déversement différentes en dépenses et en charges).

#### **4. MODÈLES DE DOCUMENTS CONSTITUANT LE DOSSIER CAC**

Les modèles des différents documents constituant le dossier analyse des coûts :

- matrice de déversement en comptabilité budgétaire,
- matrice de déversement en comptabilité générale,
- fiche explicative de déversement,
- schéma de déversement,

ainsi que la méthode de construction des coûts directs,

sont disponibles sur le site de la performance publique :

<http://www.performance-publique.gouv.fr/le-budget-et-les-comptes-de-letat/approfondir/la-comptabilite-de-letat/la-comptabilite-danalyse-des-couts.html>